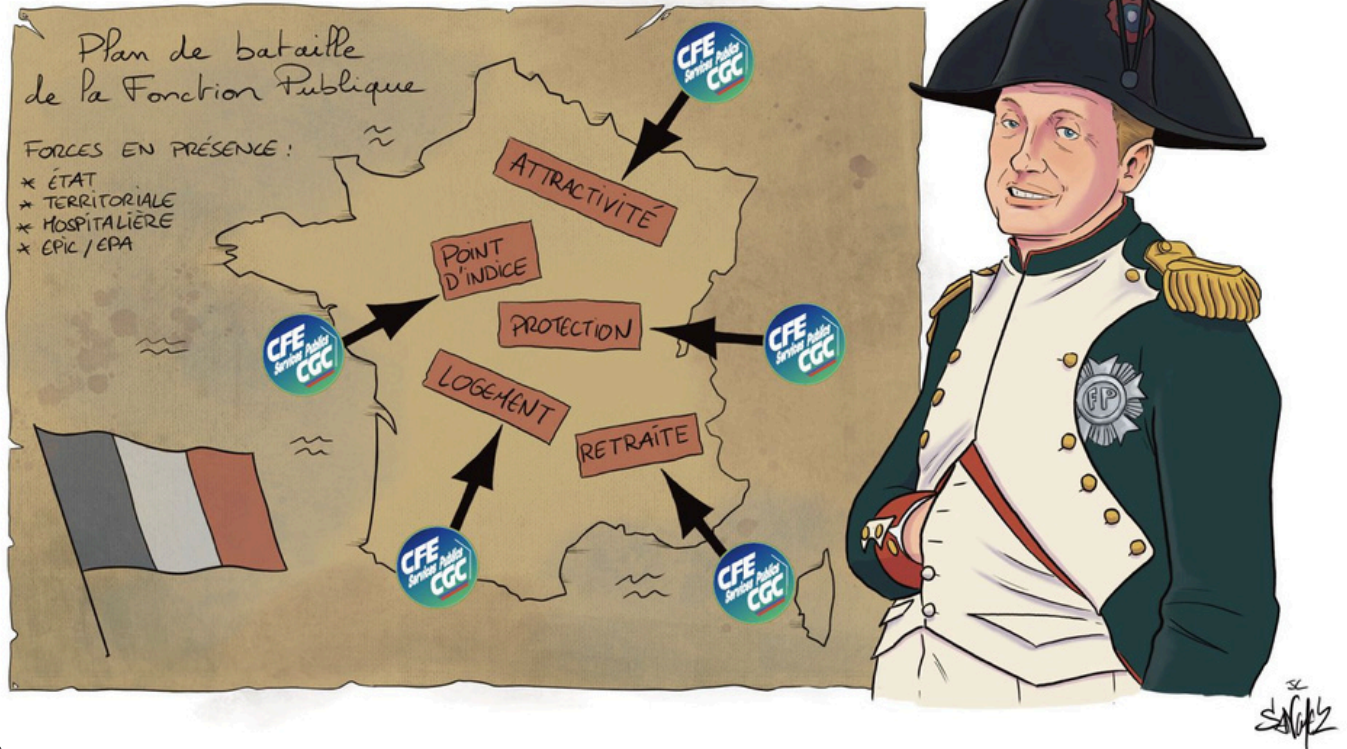


LE TRAIT D'UNION DE LA FÉDÉRATION

la newsletter officielle des Services Publics CFE-CGC



Edito

par Stanislas GAUDON

ATTRACTIVITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UN NOBLE COMBAT A MENER !

Le nouveau ministre de l'Action, de la Fonction Publique et de la Simplification prend ses marques et s'il a remporté le siège de TOULON ce n'est pas AUSTERLITZ !

En effet les 3 jours de carence c'est l'arbre qui cache la forêt car sur le PLF 2025 les agents publics prennent de plein fouet :

- La baisse de rémunération de 10% en arrêt maladie,
- La suppression de la GIPA,
- Le gel du point d'indice,

Monsieur le ministre, nous vous suggérons de chuchoter à l'oreille de votre Paul BARRAS qu'il n'y a pas d'indemnité journalière pour les fonctionnaires !

Jamais l'attractivité n'a autant été au cœur de nos débats et la fédération porte les revendications de nos collègues sur de vraies perspectives de carrière.

Nous ne nous lançons pas à la conquête d'un empire mais nous défendons les conditions de vie et de travail de la société publique.

Les services publics ne peuvent être exilés sur l'île du déficit public en regardant s'éloigner les bastions des citoyens toujours plus avides de services, de protection et d'assistance.

La tâche est noble nous ne pouvons pas trop regarder à la dépense. Souvent en temps de guerre on ferme les yeux mais maintenant il y a urgence à investir avec lucidité dans une loi de programmation fonction publique !

Ce mois ci dans votre Newsletter

Thème d'actualité - 2

L'activité fédérale du mois de Septembre - 6

Publications officielles - 7



THEME D'ACTUALITE : Partie réglementaire du Code général de la Fonction Publique

La version du Décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique sera mise en ligne le 1er février 2025 sur Légifrance. La partie législative est déjà mise en ligne.

Les Livres I et II : [PARTIE RÉGLEMENTAIRE \(Articles R113-1 à R292-4\) - Légifrance](#)

Pour vous faciliter dans vos recherches :

Livre Ier : DROITS, OBLIGATIONS ET PROTECTIONS (Articles R113-1 à R142-5)

Titre Ier : Droits et libertés (Articles R113-1 à R115-11)

- Liberté d'opinion
- Principe de participation
- Droit syndical
- Droit de grève
- Droit à rémunération, droits sociaux, droit à la formation professionnelle et droit à l'information.

Titre II : Obligations (Articles R120-1 à R124-39)

- Obligations générales
- Prévention des conflits d'intérêts et d'infractions pénales
- Règles de cumul
- Contrôle et conseil
- Responsabilités

Titre III : Protections et garanties (Articles R130-1 à R137-16)

- Protection contre les discriminations
- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Protection contre le harcèlement
- Protection dans l'exercice des fonctions
- Dispositifs d'alerte et de signalement
- Protection en matière d'hygiène et de sécurité
- Garanties relatives au dossier individuel

Titre IV : Dispositions particulières relatives à l'outre-mer (Articles R141-1 à R142-5)

-Dispositions particulières aux collectivités régies par l'article 73 de la constitution, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon

-Dispositions particulières aux îles Wallis et Futuna, à la Polynésie Française, à la Nouvelle-Calédonie et aux terres australes et antarctiques françaises

Livre II : EXERCICE DU DROIT SYNDICAL ET DIALOGUE SOCIAL (Articles R211-1 à R292-4)

Titre Ier : Représentation des agents et garanties de l'exercice du droit syndical (Articles R211-1 à R215-18)

- Représentation des agents (articles R211-1 à R211-588)
- Garanties des agents déchargés de fonctions ou mis à disposition à titre syndical (articles R212-1 à R212-21)
- Subventions et facilités accordées aux organisations syndicales (articles R213-1 à R213-73)
- Congés et facilités accordés aux représentants syndicaux (articles R214-1 à R214-52)
- Congés et facilités accordées aux agents (articles R215-1 à R215-18)
- Assistance dans l'exercice des recours administratifs

Titre II : Négociation et accords collectifs (Articles R222-1 à R227-7)

- Acteurs habilités à négocier
- Objet et contenu des accords (articles R222-1 à R222-3)
- Conditions de majorité des accords
- Autorités compétentes pour conclure, signer ou approuver un accord
- Négociations sur initiative syndicale (articles R225-1 à R225-3)
- Entrée en vigueur et publication des accords (articles R226-1 à R226-6)
- Suivi, modification, suspension et dénonciation des accords (articles R227-1 à R227-7)

Titre III : Rapport social unique et base de données sociales (Articles R231-1 à R232-8)

- Rapport social unique
- Base de données sociales

Titre IV : Instances consultatives supérieures (Articles R241-1 à R246-1)

- Représentation équilibrée entre les femmes et les hommes (articles R241-1 à R241-3)
- Conseil commun de la fonction publique (articles R242-1 à R242-55)
- Conseil supérieur de la fonction publique de l'état (articles R243-1 à R243-51)
- Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (articles R244-1 à R244-53)
- Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (articles R245-1 à R245-47)
- Conseil supérieur des administrations parisiennes (article R246-1)

Titre V : Comités sociaux (Articles R251-1 à R254-93)

- Mise en place (articles R251-1 à R251-42)
- Composition (articles R252-1 à R252-83)
- Attributions (articles R253-1 à R253-81)
- Fonctionnement (articles R254-1 à R254-93)

Titre VI : Commissions administratives paritaires (Articles R261-1 à R264-83)

- Mise en place (articles R261-1 à R261-16)
- Composition (articles R262-1 à R262-50)
- Attributions (articles R263-1 à R263-15)
- Fonctionnement (articles R264-1 à R264-83)

Titre VII : Commissions consultatives paritaires (Articles R271-1 à R273-9)

- Commissions consultatives paritaires dans la fonction publique de l'état (articles R271-1 à R271-23)
- Commissions consultatives paritaires dans la fonction publique territoriale (articles R272-1 à R272-49)
- Commissions consultatives paritaires dans la fonction publique hospitalière (articles R273-1 à R273-9)

Titre VIII : Dispositions relatives aux instances de dialogue social de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière (Articles R282-1 à R282-97)

- Instances de dialogue social en cas de création de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux
- Organismes consultatifs particuliers de la fonction publique hospitalière (articles R282-1 à R282-97)

Titre IX : Dispositions particulières relatives à l'Outre-Mer (Articles R291-1 à R292-4)

L'ACTIVITE FEDERALE DU MOIS DE JANVIER :

- 7 janvier : Réunion de travail des fédérations
- 10 janvier : rencontre bilatérale avec le ministre de l'Action publique, de la fonction publique et de la simplification
- 14 janvier : GT Base de Données Sociales
- 15 janvier : Bureau Fédéral
- 20 janvier : CODIR Fédéral
- 21 janvier : FS 3 CCFP
- 21 janvier : formation ADOBE
- 23 janvier : audience DPMP PARIS avec Convergence Police Municipale
- 24 janvier : Copil étude IRES absentéisme élections
- 27 janvier : Manifestation directeurs de greffe
- 30 janvier : GT QVCT



LES PUBLICATIONS OFFICIELLES (LOIS ET DECRETS) ESSENTIELLES DE FIN DECEMBRE 2024 A JANVIER 2025

Ministère de l'intérieur :

-Arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 juin 2023 portant organisation de l'administration centrale de la direction générale de la police nationale - Légifrance

-Arrêté du 13 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2005 fixant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et des outre-mer - Légifrance

-Décret n° 2024-1232 du 30 décembre 2024 relatif au conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers - Légifrance

-Arrêté du 29 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2019 portant sur l'organisation relative au temps de travail dans les services de la police nationale - Légifrance

-Arrêté du 31 décembre 2024 portant modification de l'arrêté du 8 février 2022 portant application de l'article R. 312-91 du code de la sécurité intérieure et de l'article 8 du décret n° 2022-144 du 8 février 2022 relatif au compte individualisé des détenteurs d'armes dans le système d'information sur les armes (SIA) ainsi qu'à la sécurisation et à la simplification des procédures relatives aux armes - Légifrance

-Arrêté du 30 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 20 janvier 2022 fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère de l'intérieur - Légifrance

-Arrêté du 7 janvier 2025 pris en application de l'article 2 du décret n° 2024-379 du 25 avril 2024 relatif à l'indemnité d'absence missionnelle des personnels actifs et des personnels scientifiques de la police nationale - Légifrance

-Arrêté du 15 janvier 2025 modifiant les arrêtés ministériels des 6 mai 1993, 26 octobre 1995 et 26 octobre 1999 fixant la localisation des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'intérieur pour les fonctionnaires appartenant aux corps des services techniques du matériel - Légifrance

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

-Arrêté du 23 décembre 2024 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité à la direction générale des finances publiques au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Légifrance

Ministère de la justice

- Arrêté du 11 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des services de l'Etat du ministère de la justice prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte - Légifrance

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

-Décret n° 2024-1209 du 27 décembre 2024 portant revalorisation de la carrière des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale - Légifrance

-Décret n° 2024-1210 du 27 décembre 2024 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale - Légifrance

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

-Accord relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident et en matière de prévoyance au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ainsi que de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Légifrance

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

- Décret n° 2024-1213 du 27 décembre 2024 modifiant le statut particulier des professeurs techniques de l'enseignement maritime - Légifrance

Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

- Arrêté du 13 décembre 2024 fixant le règlement intérieur du Conseil national de l'enseignement agricole - Légifrance

Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification

- Décret n° 2024-1222 du 27 décembre 2024 relatif aux conditions d'octroi et de renouvellement de la disponibilité pour raisons de santé des fonctionnaires civils de l'Etat - Légifrance

- Décret n° 2024-1263 du 30 décembre 2024 relatif aux conditions requises pour l'accès au temps partiel de certains agents de la fonction publique - Légifrance

- Décret n° 2024-1281 du 31 décembre 2024 relatif aux pensions des agents publics - Légifrance

- Décret n° 2024-1282 du 31 décembre 2024 portant application de l'article 94 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 et de l'article 262 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 - Légifrance

- Arrêté du 30 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 30 mai 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat - Légifrance

- Arrêté du 30 décembre 2024 relatif à la protection sociale complémentaire de prévoyance des agents de la fonction publique de l'Etat - Légifrance

Ministère de la Culture

- Arrêté du 10 janvier 2025 modifiant divers textes relatifs à l'élection des représentants des enseignants, des auditeurs et des élèves au conseil d'administration et au conseil des études et de la recherche de l'Ecole du Louvre - Légifrance

Ministère de la Culture

- Arrêté du 10 janvier 2025 modifiant divers textes relatifs à l'élection des représentants des enseignants, des auditeurs et des élèves au conseil d'administration et au conseil des études et de la recherche de l'Ecole du Louvre - Légifrance

Ministère auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics

QPC Conseil Constitutionnel de JANVIER 2025

Quelques décisions du Conseil d'Etat JANVIER 2025 :

- France-travail : classification d'un salarié :

- Conseil d'État, 1ère chambre, 30/12/2024, 494925, Inédit au recueil Lebon - Légifrance

- Conditions d'abandon de poste :

Conseil d'État, 3ème - 8ème chambres réunies, 30/12/2024, 471753 - Légifrance

- Retraite d'office pour invalidité :

Conseil d'État, 3ème chambre, 20/12/2024, 493301, Inédit au recueil Lebon - Légifrance

- Sanction disciplinaire :

Conseil d'État, 6ème - 5ème chambres réunies, 20/12/2024, 489324, Inédit au recueil Lebon - Légifrance

- Révision pension de retraite

Conseil d'État, 7ème - 2ème chambres réunies, 20/12/2024, 475481, Inédit au recueil Lebon - Légifrance

Conseil d'État, 7ème - 2ème chambres réunies, 20/12/2024, 475472 - Légifrance

- Harcèlement moral :

Conseil d'État, 3ème chambre, 20/12/2024, 469335, Inédit au recueil Lebon - Légifrance

Conseil d'État, 3ème chambre, 20/12/2024, 467547, Inédit au recueil Lebon - Légifrance

- Protection fonctionnelle :

Conseil d'État, 3ème - 8ème chambres réunies, 20/12/2024, 466130 - Légifrance



*Ensemble, en 2025, continuons à être
les acteurs de notre avenir!*

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

